



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 1 JUILLET 2026

DCM260701_012

**NPNRU CENTRE VILLE DE SAINT-ANDRE –
ACQUISITION DU LOT N°310 - BATIMENT C -
CADASTRE AP1226 DE LA RESIDENCE CENTRE
COMMERCIAL**

Le Maire de Saint André certifie
que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte
principale de la mairie
le 03 juillet 2026

Que la convocation a été faite
le 25 juin 2026

Le nombre de membre en exercice
étant de 45 :

Présents :	40
Représentés :	05
Absents :	00
Total des votes :	45

**Madame Valérie Larissa
BALBINE quitte la séance à
18h30. Procuration est donnée
à Madame Maryse ALAMELE.**

L'an deux mille vingt six, le un juillet le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Madame RAYEPIN MOUTOUSSAMY Gilberte, Monsieur JAUZE Jean Michel, Madame VOISIN Evelyne, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Monsieur NAZE Gilles, Madame GRONDIN Migline, Monsieur GOTTE Christian, Madame SABABADY Marie Josette, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame COUPOU Jimmye, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ISSIMAILA HAMIDA Asmahane, Monsieur SOUBAYA Mickaël, Madame BOYER Tatiana, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur ROBERT Roger, Monsieur TOLSY Serge, Monsieur MOUTIEN Roland, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Madame CERVEAUX Adélaïde, Madame SOUPOU Alexa, Madame THERMEA Cindy, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame SITUZE Marine Talita, Madame BRENNUS Mayline, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Monsieur VOULAMALE Jismy, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Monsieur VIRAPOULLE Laurent, Monsieur RABOT David, Monsieur THERMEA Judex, Madame APPAVOUPOLLE Lindsay Joëlle, Madame BENOIT Sabrina, Madame CANIGUY Juanita

ETAIENT REPRESENTES :

Monsieur PARVEDY Georges, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Madame PAULCAN Doly, Monsieur DESIRE Olivier, Madame BALBINE Valérie Larissa

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Mayline BRENNUS a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

- *Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2241-1,*
- *Vu le code général de la propriété des personnes publiques,*
- *Vu la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du Centre-ville de Saint-André signée le 9 octobre 2019,*
- *Vu l'avis du Domaine référencé 2026-97409-30445 en date du 5 juin 2026,*
- *Vu le courrier d'offre d'achat de la Ville en date du 12 juin 2026,*
- *Vu l'accord du propriétaire par courrier du 17 juin 2026,*

I. CONTEXTE

Le Maire rappelle que la Ville s'est engagée dans un vaste projet de renouvellement urbain de son centre-ville avec le concours de l'ANRU.

L'une des opérations phares de ce projet est la transformation de l'îlot Grande Place avec la démolition de plusieurs bâtiments, notamment la résidence Centre commercial et la réorganisation de l'îlot avec la construction de nouveaux bâtiments autour d'une grande place urbaine. Pour sa mise en œuvre, la Ville doit faire l'acquisition des immeubles situés dans l'emprise du projet.

II. DÉSIGNATION DU BIEN

Le bien à acquérir est décrit comme suit :

Parcelle : AP 1226

Bâtiment : C

Lot : 310

Niveau : Rez-de-chaussée – Étage avec lumière naturelle

Usage du lot : Bureau - stock

Surface du lot : 178,16 m² dont 90,91 m² de bureaux en rez de chaussée et 87,25 m² à l'étage

État du lot : Très bon état

Le bien appartient à SAS VOYAGES REUNION.

III. MONTANT ET CONDITIONS DE VENTE

Suite à une phase de négociation, par courrier du 12 juin 2026, la Commune a adressé une proposition d'achat :

⌚ Prix d'acquisition des murs : 287 000 €

⌚ Indemnité relative au fonds : 265 000 €.

Le prix d'acquisition est 2,97% en dessous de l'avis de France Domaine qui a évalué le bien à 295 800 €.

Le calcul de l'indemnité d'éviction a fait l'objet d'une expertise par le cabinet TARDEX en date du 30 avril 2026.

Par courrier du 16 juin 2026, le propriétaire a confirmé son accord sur

Avis de la commission :

A reçu un avis favorable en Commission Economie Aménagement Travaux urbanisme Foncier et Transition écologique du 24/06/2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés par :

Pour : 34

Contre : 11 (NAUD CARPANIN Marie Hélène, VOULAMALE Jismy, PAULCAN Doly, VIRAPOULLE Jean-Marie, VIRAPOULLE Laurent, RABOT David, THERMEA Judex, DESIRE Olivier, APPAVOUPOLLE Lindsay Joëlle, BENOIT Sabrina, CANIGUY Juanita)

Article 1 :

- D'approuver l'acquisition du bien immobilier lot n° 310 de la résidence Centre-commercial, Bâtiment C - cadastré AP 1226 appartenant à SAS VOYAGES REUNION au prix de 287 000 € ;

Article 2 :

- D'approuver le versement d'une indemnité d'éviction de 265 000 € du fait de l'arrêt de l'activité d'agence de voyage dans ce local ;

Article 3 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'acquisition du bien susvisé par acte notarié et à signer tous les documents y afférents ;

Article 4 :

- De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe ANRU2.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme